Octobre 2009 ■ n° 41

IMPORTANT
Tous les liens vers les sites mentionnés (articles, partenaires) sont actifs.
Les adresses e-mail le sont également.

Ouverture dominicale

un sujet apparemment touchy !

pôles d'actu.

actualités et opinions des entreprises des Pôles d'Aix-en-Provence

- Mobipôle
- Soirée Pôle en fête : un succès
- Rencontre avec Jean-Marie Gorse
- Saga - CCI Marseille Provence
- Rubriques
  - Chiffres,
  - Droit,
  - Communication.

www.entreprises-aix.com

Béatrice Somville
Journaliste

MobiPôle : un

Elles sont aujourd'hui plus d'une dizaine, dont les majors, à avoir adhéré au projet de MobiPôle, officiellement lancé en avril dernier à l'initiative de l'Association du Pôle pour promouvoir les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

Objectif n°1 : avancer groupés !

La première "manche" du projet MobiPôle, celle qui pariait sur l'adhésion du plus grand nombre d'entreprises au futur PDIE (plan de déplacements inter entreprises), serait-elle en passe d'être gagnée ?

Initié par l'Association des entreprises du Pôle, ce projet qui propose non seulement une mutualisation des moyens et des coûts, mais qui vise aussi à limiter la pollution, à favoriser la circulation et… In fine, l'accès au Pôle, dispose de solides atouts pour fédérer les entreprises autour d'une cause qui les concerne toutes, quelle que soit leur taille ! Rappelons qu'un club a également été créé pour les accueillir.

Plus d'une dizaine d'entreprises, dont un certain pourcentage de volontaires, ont actuellement répondu à l'appel et tous les grands acteurs institutionnels, de la CPA au Conseil Général en passant par la Région et l'ADEME sont partenaires.

L'adhésion des institutionnels

"Nous jouons le rôle de déclencheur et de facilitateur" explique Jérôme Cicile à L'ADEME, rappelant que c'est l'ADEME qui a demandé au Préfet d'imposer depuis 2006, aux entreprises de plus de 250 salariés la mise en place d'un PDE pour préserver la qualité de l'air dans les Bouches-du-Rhône. La Région et l'ADEME financent 76 M€ sur les 150 M€ que représente le budget du Mobipôle. "Notre rôle est d'analyser et d'étudier les différentes pistes et d'en valider les grands principes, via nos différents bureaux d'étude (Horizon Conseil et MHC). Ce sera ensuite aux AOT (Autorité organisatrice de transports) de prendre le relais et de se les approprier". La Région et L'ADEME ne sont pas seules à contribuer au financement du projet, la CPA et le Conseil Général participent tous deux à hauteur de 20 M€ et les entreprises se partagent en fonction d'une clé de répartition, les 34 M€ restants. "Nous avons tout de suite adhéré à ce projet qui va dans notre sens et s'inscrit dans les nouveaux paysages induits par la mise en place des PDE" explique à son tour André Guinde, vice-président du Conseil Général, délégué aux transports. "C'est la CPA qui a la responsabilité des transports, nous maintenons de notre côté la ligne de bus qui assure la liaison entre Marseille, le Pôle et l'Arbois, une ligne en croissance d'environ 10 % par an" explique André Guinde. Rappelons que le Pôle s'étend sur 800 hectares et que 26 000 salariés s'y rendent quotidiennement ! "Nous serons également avec la CPA, un des acteurs du futur pôle d'échanges prévu au Plan d'Aillane". Destiné à favoriser la circulation de tous ceux qui travaillent sur le Pôle, ce nœud qui prendra en comptes, bus, trains et voitures, accueillera également des lignes qui arrivent de l'extérieur et qui seront reliées au centre d'Aix par navettes. Ce qui permettra de réduire la pollution d'Aix intra muros. L'étude concernant ce projet est bouclée, les appels d'offres devraient être lancés en 2010 pour un démarrage des travaux en 2011. Ces travaux devraient être menés parallèlement à ceux de la gare routière d'Aix en centre ville.

Le questionnaire mis en ligne a récolté environ 3000 réponses dont plus de 30 % émanent d'entreprises qui n'ont pas encore officiellement adhéré à la démarche

Même adhésion au projet de la part de la CPA, où Jean Chorro, premier adjoint de la Ville, vice-président de la CPA en charge des transports notant l'efficacité d'un travail qui se fait désormais main dans la main avec le Conseil Général, se félicite de cette action qui entre parfaitement dans le PDU.

Du côté des entreprises

En attendant, on en est au stade où l'on va aborder le dépouillement des réponses de la grande enquête lancée auprès des entreprises du Pôle afin de mieux identifier leurs besoins. L'enquête a été clôturée le 9 octobre dernier. "Le questionnaire mis en ligne a récolté environ 3 000 réponses dont plus de 30 % émanent d'entreprises qui n'ont pas encore officiellement adhéré à la démarche" constate Bernard Curnier, Directeur général de Transdev Cap Provence, membre du conseil d'administration du Pôle en charge de la partie transports et

>>>

projet qui mobilise

déplacements. "Les solutions seront étudiées à partir des remontées de cette enquête menée sur le terrain et, d'ici à deux ans, le PDIE devrait être mis en place en collaboration avec les collectivités".

Entre-temps certaines entreprises avaient déjà réfléchi à la question. Parmi elles figure bien sûr le CETE (+ de 500 personnes) qui planche sur le sujet depuis 2005. Dès 2007 une sensibilisation était faite auprès des salariés et différentes actions étaient mises en place avec notamment la création d'un site intranet pour le covoiturage et la distribution de tickets de bus pour les déplacements professionnels sur Marseille. "Nous avons déjà fait ce que nous pouvions faire au niveau interne parce que le CETE en a les compétences mais nous avons néanmoins décidé d'adhérer au projet pour réfléchir à l'échelle du pôle et arriver à faire remonter les problèmes au niveau des autorités compétentes" explique Marine Millot chef de projet PDE au CETE. Même démarche chez SPIE où Jean-Marc Guiller estime que, réunies, les entreprises ont un poids qui devrait leur permettre d'accéder à des solutions auxquelles il est impossible d'accéder seul. Chez Ortec, une démarche avait été initiée en interne il y a déjà plus d'un an. Un responsable avait été nommé et formé pour s'occuper du dossier mais, confirme à son tour Émilie Cusumano : "Cela nous a semblé plus cohérent par rapport à l'ensemble du Pôle de nous rallier au projet".

Enfin, chez AREVA, qui emploie 750 personnes sur le pôle "Tout en communiquant beaucoup à l'interne, nous avons volontairement attendu que l'opération soit lancée" explique Laurent Dionisi. Le PDE d'une entreprise a ses limites. "Effectuée à l'échelle du Pôle l'enquête va donner une vision plus globale qui devrait permettre aux collectivités de mieux répondre aux besoins de chacun" conclut le chef d'établissement, qui fait partie du Comité de pilotage du PDIE.

MobiPôle

Le groupe MobiPôle

ACA COVOITURAGE - AREVA TA – CAISSE D'ÉPARGNE PROVENCE ALPES CORSE - CETE MEDITERRANEE - EASYDIS CASINO – ENTE - GCE TECHNOLOGIES - GROUPAMA ALPES MEDITERRANEE - MONEXT SAS - ORTEC - SPIE SPIR COMMUNICATION - TRANSDEV CAP PROVENCE

Ouverture dominicale, un sujet apparemment *touchy* !

Potentiellement concernées par la loi Mallié qui depuis août dernier a étendu à un plus large public l'ouverture dominicale, les entreprises du Pôle de la Pioline franchiront-elles le pas ?

« J'ai une réponse de principe » explique en guise d'introduction, Maurice Farine, président de l'Association des entreprises du Pôle commercial d'Aix-en-Provence, interrogé sur le sujet : « Je suis avant tout pour la liberté d'entreprise, je suis donc favorable à l'ouverture du dimanche, pourvu que ce ne soit pas une obligation et que les salariés qui acceptent de travailler soient rémunérés en conséquence ». Poursuivant, il précise « Je n'adhère pas à la double possibilité offerte par le texte. En ce qui me concerne, je préfère que ceux qui travaillent le dimanche ne soient pas les salariés habituels de l'entreprise, car cela peut permettre de créer des emplois supplémentaires. Je rappelle que l'on a pas le droit de travailler plus de 46 heures par semaine et qu'il est donc difficile de le faire avec les mêmes salariés ». Mettant en pratique sa théorie, Maurice Farine ouvre en ville son propre magasin de la rue de Saporta, le dimanche, en employant un étudiant qui peut ainsi financer ses études. Une situation fréquemment adoptée par les magasins de Plan de Campagne.

Établissant un parallèle entre la Pioline et la zone commerciale de Plan de Campagne, Maurice Farine rappelle que les situations sont très différentes : « Je suis un farouche défenseur de l'ouverture dominicale sur Plan de Campagne parce que cette zone attire une clientèle qui vient de loin, mais ce n'est pas notre cas. Nous avons un hinterland, nous sommes le pôle commercial d'Aix et nous ne drainons pas du tout la même clientèle ! Il ne faut ouvrir le dimanche que si cela crée de la richesse, or ouvrir ce jour-là a un coût et les commerçants auraient du mal à assumer l'intégralité des dimanches » commente encore le président. Le sujet n'est pas nouveau, l'Association avait déjà lancé, il y a quelques années une étude, pour connaître les intentions des entreprises en la matière. L'enquête avait révélé que la majorité de celles-ci étaient d'accord pour une ouverture choisie mais non imposée. Autrement dit, oui, pour les cinq dimanches et les portes ouvertes, mais non pour une ouverture en permanence. Un choix que confirme chez Peugeot Alain Perry, directeur de la concession des Milles, arrivé en janvier dernier : « Pour nous c'est non, hormis dans le cadre des journées portes ouvertes faites à la demande du constructeur notamment au moment du lancement d'un nouveau modèle. En dehors de ce cas précis, l'ouverture dominicale ne présente pour nous aucun intérêt » explique Alain Perry précisant « j'ai personnellement testé que pour des produits haut de gamme, les clients ne se déplacent pas le dimanche, si ce n'est pour découvrir quelque chose. Les services commerciaux sont ouverts le samedi toute la journée, l'atelier « entretien express » est accessible toute la matinée et nous assurons les dépannages 24 h/24. Avec les 35 heures et l'organisation que cela nécessite, ce serait difficile d'ouvrir aussi le dimanche « confie le concessionnaire tout en rappelant « nous restons tributaire de la politique de notre constructeur, cet axe sera peut-être évoqué un jour, mais actuellement ce n'est pas le cas ».

En attendant, c'est clair le sujet s'avère « touchy ». Il suffit pour s'en apercevoir d'essayer d'interviewer les directeurs des grandes enseignes commerciales présentes sur le Pôle. C'est simple, aujourd'hui personne ne souhaite s'exprimer sur le sujet… La balle est systématiquement renvoyée vers le service communication des directions parisiennes qui restent à leur tour frileux, sinon muets. Parmi les infos glanées, on apprend quand même que chez Castorama, en dehors de la région Île de France et de Plan de campagne où les magasins sont traditionnellement ouverts le dimanche depuis près de vingt ans, la question ne se pose pas et que dans les magasins concernés, le travail dominical repose entièrement sur le volontariat. Ceux qui optent pour cette formule, également ouverte aux salariés de l'entreprise, sont payés double.

« Si d'autres enseignes ouvraient … »

Seule exception à la règle actuelle : Botanic. Ici, le contexte est différent. « Botanic bénéficie d'une convention collective des grainetiers et jardineries qui permet d'ouvrir le dimanche. L'ouverture du magasin et la possibilité d'être amené à travailler le dimanche sont inscrites dans le contrat de travail des salariés, personne n'est pris en traître » explique Franck Baldaccini qui après avoir repris il y a deux ans l'ancien Vive le Jardin a opté pour la nouvelle enseigne. Botanic a adopté l'annualisation des heures, ce qui permet plus de souplesse à la fois pour l'entreprise et pour les salariés. Tous les collaborateurs ont un week-end complet par mois et le dimanche, les salaires sont majorés de 70 % sur le taux horaire. « Le magasin est ouvert tous les dimanches depuis un an, le démarrage n'est pas évident, mais nous progressons…» dit-il, avec en point de mire les magasins de Vitrolles et d'Avignon qui réalisent leur chiffre de la semaine le dimanche ! Les magasins qui travaillent le dimanche sont ceux où les gens viennent se promener et passer du bon temps « Mais il faut bien sur redonner l'habitude aux clients de fréquenter le magasin le dimanche alors qu'il a été fermé pendant quinze ans et… que le Pôle est désertique ce jour-là! Il est certain que si d'autres ouvraient ça génèrerait du trafic » conclut Franck Baldaccini.

• Béatrice Somville

Qu'est-ce qui a changé ?

*Depuis l'adoption de la loi Mallié tous les commerces de détail situés dans les communes d'intérêt touristique ou thermales, ou dans les **zones touristiques d'affluence exceptionnelle** ou **d'animation culturelle permanente** peuvent ouvrir le dimanche alors que jusque-là, cette autorisation était limitée dans le temps et ne couvrait que certains types de commerces spécifiques notamment liés au tourisme ou aux loisirs.*

Jean-Marie Gorse le début d'un mandat

Valoriser le patrimoine foncier et ancrer les entreprises sur le Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence, c'est le double objectif du nouveau président.

Déterminé ! C'est ainsi que se définit Jean-Marie Gorse, et cette qualité, le président du Pôle compte bien la mettre au service de sa nouvelle mission. Une mission d'autant plus passionnante qu'il l'investit à cinquante ans et à un moment jugé stratégique. L'Association, rappelle Jean-Marie Gorse, est appelée à prendre de l'ampleur via le rôle d'opérateur principal qu'elle s'apprête à jouer au sein de la future Maison de l'Entreprise. Celle-ci réunira bientôt sous un même toit, outre l'association, la CCI, l'Union Patronale et l'ensemble des services destinés aux entreprises. De quoi constituer un lieu privilégié d'échanges et de rencontres. *Je crois à la création de valeurs lorsque les entreprises se côtoient, se connaissent et partagent leurs expériences… Il y a un cercle vertueux à créer* commente le président, qui entend bien tout au long de son mandat mettre tout en œuvre pour favoriser la communication entre les entreprises. Une idée qui lui est chère. Jean Marie Gorse avait déjà au début des années '90, placé sa première mandature au CJD sous le thème de la rupture de l'isolement des patrons de PME. Pdg de Gorse SA, société familiale de nettoyage dont il a réorienté les activités (espaces verts, multiservices, hygiène…) Jean-Marie Gorse est un homme que l'engagement stimule. Impliqué depuis longtemps dans de nombreux mandats patronaux, on le retrouve successivement à la présidence du CJD d'Aix-en-Provence puis à celle du CJD national où de nouveaux horizons s'ouvrent à lui via la Commission Sociale du MEDEF, la commission sociale de sa branche professionnelle et enfin une représentation au sein du Conseil Économique et Social où il siège depuis maintenant douze ans dans la commission conjoncture au titre de représentant des entreprises privées. Autant d'occasions de nourrir sa réflexion sur le monde de l'entreprise. *Si je me suis porté candidat à la présidence de l'Association, explique-t-il simplement c'est parce que je pense qu'il y a une vraie synergie à créer entre territoire et entreprises. Les entreprises étant de plus en plus nomades, il faut leur donner de bonnes raisons de rester chez nous. Les hommes politiques doivent en être conscients et agir en conséquence, notamment en ce qui concerne les problématiques récurrentes comme celles des voies d'accès, les transports collectifs, la sécurité et bien sûr les possibilités d'extension, autant de critères qui pèsent lourd dans l'attractivité du pôle.*

Ayant également présidé pendant sept années le Conseil de développement du Pays d'Aix, Jean-Marie Gorse est à l'aise dans cette nouvelle mission qu'il aborde d'autant plus sereinement qu'il se sait, dit–il, *particulièrement bien entouré d'une équipe et d'un Conseil d'administration impliqués et conscients des enjeux.*

Marié, père de trois enfants, cet homme réservé qui cache sa sensibilité sous des dehors un peu bourrus avoue son émotion au moment du départ de son fils aîné, premier à quitter le nid familial pour aller faire ses études de médecine…

• **BS**

Découvrez la **lettre SUD INFOS**, l'outil d'information économique des décideurs de la région PACA

SUD INFOS

- Chaque lundi : **la Lettre Sud Infos**, la référence en matière d'information économique régionale factuelle, fiable et de qualité pour les décideurs.

- Chaque matin : **la e-lettre** de Sud Infos dans votre boîte mail, pour ne rien rater de l'actualité éco.

- En permanence : **les archives** de Sud Infos en ligne, retrouvez tout sur un dossier, un secteur ou une entreprise. Accès illimité 24 h / 24..

Si vous n'êtes pas (encore) abonné, faites UN ESSAI GRATUIT et vous deviendrez, vous aussi, un inconditionnel de SUD INFOS

❑ Tél. 04 96 11 65 60 ❑ Courriel : hadida@sudinfos.com - www.sudinfos.com

VEOLIA PROPRETÉ

Une solution professionnelle pour le Tri, la collecte et la valorisation de vos papiers de bureau et documents confidentiels

Veolia Propreté propose aux entreprises et industriels un service de collecte mutualisée des papiers de bureau.
Un service innovant s'intégrant dans une démarche de réduction des coûts de traitement des déchets et de Développement Durable.

Un collecteur en carton recyclé est mis à disposition de chaque poste.
Notre agent spécialisé y place un sac.

Un sac transparent
pour recevoir les papiers blancs, les photocopies, les factures, etc...

Un sac opaque blanc
pour les documents confidentiels destinés à être broyés.

LE SAC OPAQUE BLANC
est détruit dans le cadre de notre service de destruction confidentielle qui prévoit le broyage des documents.
30 ou 70 L

LE SAC TRANSPARENT
est envoyé en filière classique de valorisation des papiers.
30 ou 70 L

La collecte des sacs est effectuée une fois par semaine.

L'accompagnement en communication pour sensibiliser le personnel au tri sélectif est inclu dans la prestation.

Les garanties Veolia Propreté pour la destruction confidentielle

Sécurité :
Ce même personnel est également le seul chargé de la destruction de vos documents. Il les introduit dans le broyeur afin qu'il soient déchiquetés selon les normes en vigueur.

Traçabilité :
Vous pouvez vérifier sur place le bon déroulement de l'opération.

Reporting :
Un certificat vous sera délivré à chaque destruction de documents.

Faire du déchet une ressource

En valorisant le papier collecté, la destruction confidentielle devient un acte concret de Développement Durable.

Le papier broyé peut en effet être valorisé et devenir une matière première secondaire.
Ainsi après avoir été lavé et désencré, le papier est transformé en pâte pour la fabrication de nouveaux journaux ou de papier absorbant.

1 tonne de papier recyclé permet d'économiser 2,5 tonnes de bois.

RENSEIGNEMENTS AU
04 91 19 30 33
Onyx Méditerranée - 11 Av.de Bruxelles - 13127 Vitrolles

Rémi de Gaulle
Avocat associé
Bignon Lebray & Associés

Histoire de Puce…

Enfin, ça y est ! La promesse emblématique du président élu en 2007 a pris forme : *travailler le dimanche pour gagner plus…*

Ça n'aura pas été sans mal, mais le parlement a fini par adopter, au milieu des congés d'été, la Loi n° 2009.974 (du 10 août 2009) *réaffirmant le principe du repos dominical et visant à adopter les dérogations à ce principe dans les communes et zones touristiques et thermales ainsi que dans certaines grandes agglomérations pour les salariés volontaires*.

On ne s'étendra pas outre mesure sur le titre quasi surréaliste de ce texte, sorte de condensé de la couardise désormais usuelle chez nos politiciens et d'une langue de bois parfaitement maîtrisée destinée à ménager la susceptibilité de l'électeur (qu'il soit de droite, de gauche, de quelque extrême que ce soit, voire d'ailleurs), pour s'intéresser plus directement au contenu.

Ainsi donc, le *principe* est réaffirmé (comme si cela était nécessaire). L'article L.3132-3 du Code du travail le dit : *Dans l'intérêt des salariés, le repos hebdomadaire est donné le dimanche*. La Loi nouvelle a rajouté à l'article existant *dans l'intérêt des salariés* ; le lecteur comprendra certainement où, dans cette histoire, se situe son intérêt qui, pour ce qui me concerne, m'échappe un peu.

Mais l'apport de la Loi nouvelle n'est évidemment pas dans cette réaffirmation sans intérêt (si ce n'est celui des salariés !). Ce qu'il faut en retenir, c'est que le principe du repos dominical est entamé par diverses dérogations. À partir d'ici, et compte tenu de la complexité du code du travail ainsi remanié, qui nécessiterait, sur la seule question du travail dominical, que ma chronique sorte largement de son cadre habituel, le lecteur me pardonnera de procéder de façon synthétique… Voici quelles sont donc les, dérogations au repos dominical (dont certaines existaient déjà) :

Dérogation permanentes

• Dans les établissements dont l'ouverture le dimanche obéit à des impératifs de production ou aux besoins du public (fabrication d'aliments, hôtels, restaurants, bars, débits de tabac*, etc.) : le repos hebdomadaire est attribué par roulement.

• Dans les commerces de détail alimentaire : en substance, les boulangeries pourront ouvrir jusqu'à treize heures au lieu de midi.

Dérogations conventionnelles

• Dans le cas du travail en continu : dans l'industrie, un accord collectif pourra prévoir d'accorder le repos par roulement. La dérogation pourra aussi être accordée par l'inspecteur du travail, à défaut d'accord collectif.

• Pour les équipes de suppléance (quand le personnel est réparti en deux groupes, elles ont pour fonction de remplacer les salariés au repos).

Dérogations soumises à une autorisation administrative

• Pour éviter un préjudice au public ou au fonctionnement normal de l'établissement, une autorisation d'ouverture le dimanche peut être accordée par le préfet. Les salariés doivent être volontaires et bénéficient de compensations.

• Dans les *Périmètres d'Usage de Consommation Exceptionnel* (PUCE). Nous y voilà ! Cette disposition, qui vise les *unités urbaines* de plus d'un million d'habitants (en pratique les agglomérations parisienne, marseillaise et lilloise), permettra que le repos hebdomadaire soit pris par roulement dans les commerces de détail situés dans les PUCE**, lesquels sont caractérisés par :

- des habitudes de consommation dominicale,
- l'importance de la clientèle,
- l'éloignement de cette clientèle.

Passons sur les modalités de la délimitation des PUCE et les mécanismes de concertation, qui sont un peu trop techniques pour pouvoir être résumés dans le cadre de cet article, pour retenir simplement que cette disposition permet d'en finir avec un vieux sujet de friction local.

• Dans les communes ou zones touristiques ou thermales, des dérogations peuvent être accordées à titre permanent sur la demande du maire et après décision du préfet, sans que les salariés appelés à travailler le dimanche bénéficient de compensations obligatoires.

• Dans les commerces non alimentaires de détail, les maires peuvent autoriser l'ouverture cinq dimanches par an (moyennant le versement aux salariés d'une rémunération double et l'octroi d'un repos compensateur).

Voici, en substance, le contenu de cette loi tant attendue, tant espérée, tant redoutée, selon les uns ou les autres…

En bref, le feuilleton de Plan-de-Campagne a pris fin. Heureusement que nous avons encore *Plus belle la vie* !

* Il n'aura pas échappé à la sagacité du lecteur que le tabac, même s'il tue, fait encore partie des *besoins du public*…

** Nos parlementaires, si friands d'acronymes, se sont débrouillés pour que *Puce* ne puisse pas se mettre au pluriel mais en outre soit du genre masculin. Bel exploit !

chiffres

Giovanni Marinella
Expert comptable
Mgec.aix@free.fr

Assouplissement des règles d'assiette du crédit d'impôt recherche
« Chercher le bon texte »
A travers ce rescrit, l'administration précise que les rémunérations des dirigeants qui participent effectivement et personnellement aux projets de recherche éligibles au CIR peuvent être comprises dans la base de calcul de ce crédit d'impôt, à condition qu'elles constituent des charges déductibles du résultat imposable de l'entreprise.

L'administration distingue selon le régime fiscal de la société. Pour les entreprises soumises à l'IS, les dépenses de personnel concernant des gérants majoritaires (CGI art. 62) peuvent être prises en compte pour le calcul de l'assiette du CIR sous réserve que les rémunérations soient déductibles du résultat fiscal et qu'elles soient inhérentes exclusivement à l'activité de recherche et non pas à l'exercice des fonctions de dirigeant.

S'agissant des entreprises soumises à l'IR, la rémunération allouée aux dirigeants d'entreprises individuelles ou aux associés de sociétés de personnes (SARL de famille ou EURL) est en principe exclue de la base de calcul du CIR au titre des dépenses de personnel.

Toutefois, pour éviter de pénaliser les petites entreprises dont le dirigeant participe lui-même aux projets de recherche, l'administration admet de retenir pour le calcul des frais de fonctionnement (normalement égal à 75 % des dépenses de personnel éligibles), un forfait représentatif de la participation personnelle des dirigeants d'entreprises individuelles et des associés de sociétés de personnes, aux opérations de recherche de l'entreprise, égal au salaire moyen d'un cadre tel qu'il est établi à partir des données statistiques de l'INSEE et du ministère chargé du travail (62 370 € pour 2009), dans la limite de la rémunération effective.Rescrit 2009/53 (FE) du 15 septembre 2009

Panneaux photovoltaïques et crédit d'impôt : correspondances des normes
« Le soleil pour tous »
Les panneaux photovoltaïques répondant à la norme CEI (ou IEC) 61215 ou 61646 peuvent bénéficier, toutes autres conditions étant par ailleurs remplies, du crédit d'impôt pour dépenses d'amélioration de la qualité environnementale des logements (CGI art. 200 quater).
En effet, les équipements de production d'énergie utilisant l'énergie solaire sont éligibles au crédit d'impôt, sous réserve que les systèmes de fourniture d'électricité à partir de l'énergie solaire respectent les normes EN 61215 ou NF EN 61646 et certains critères techniques de performance (CGI, ann. IV, art. 18 bis).
Toutefois, si ces critères doivent être strictement respectés, il n'y a pas lieu de faire de distinction entre la norme internationale CEI et les normes EN ou NF portant le même numéro, dès lors que celles-ci constituent la reprise intégrale dans la collection des normes européennes et françaises du contenu technique de la norme CEI. Rescrit n° 2009-52-FP du 15 septembre 2009

SARL - conventions réglementées
Contrôle a posteriori des associés sur la convention conclue entre la SARL et son gérant associé
« Les bons comptes font les bons amis »
L'article L. 223-19 du code de commerce organise un contrôle a posteriori par l'assemblée des associés des conventions qui sont conclues entre la SARL et l'un de ses gérants ou associés. Le gérant ou l'associé concerné ne peut pas prendre part au vote et ses parts sociales ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité. Ce texte précise également que ce contrôle a posteriori s'applique aux conventions passées avec une société dont un associé gérant est simultanément gérant ou associé de la SARL.

Ainsi, une SARL a conclu une convention avec une EURL pour lui céder son fonds de commerce. Le gérant associé de la SARL est également l'associé unique de l'EURL. Ce projet de cession du fonds de commerce de la SARL a été autorisé au préalable en assemblée extraordinaire des associés, à laquelle le gérant associé a pris part au vote.

Quelque temps plus tard, la SARL est mise en liquidation judiciaire et l'un des deux autres associés de la SARL demande l'annulation de la délibération de l'assemblée extraordinaire autorisant le projet de cession du fonds car le gérant associé intéressé avait participé au vote de la résolution.

Il a été jugé que la conclusion de la convention de cession du fonds de commerce étant intervenue après le vote de la résolution litigieuse, les dispositions de l'article L. 223-19 du code de commerce qui prévoit un contrôle a posteriori des conventions passées par une SARL avec l'un de ses gérants ou associés n'était pas applicable à l'espèce. Le gérant associé était donc en droit d'approuver le projet de cession.
Cass. com., 7 juillet 2009, n° 08-16790

Modalités d'imposition du droit d'entrée
« Il vaut mieux tenir que courir »
Le droit d'entrée constitue les sommes que le bailleur d'un local à usage commercial, industriel ou artisanal exige du preneur, en sus des loyers. Lorsque le bailleur est une entreprise, l'exercice de rattachement du produit correspondant au droit d'entrée dépend de la nature de ce dernier. Lorsqu'il représente le prix du droit au bail et des avantages qui y sont attachés, ou, d'une façon plus générale, constitue la contrepartie de prestations économiques offertes au preneur sur la durée du bail, le droit d'entrée rémunère une prestation continue (CE 14 avril 2008, n°293577). Le produit correspondant est alors à comprendre dans les résultats du bailleur, de manière étalée sur la durée initiale du bail. En revanche, lorsqu'il rémunère des prestations ponctuelles au profit du preneur (par exemple des travaux d'aménagement du local avant prise à bail) s'agissant de prestations dont l'achèvement est intervenu à la date de conclusion du bail, les sommes correspondant à ces prestations doivent être comprises dans les résultats de l'exercice au cours duquel le droit d'entrée est réputé acquis en vertu des stipulations du contrat. La doctrine administrative selon laquelle les droits d'entrée doivent être dans tous les cas compris en totalité dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont acquis, est donc rapportée (doc adm. 4 A-242-8).
Rép.Cardo n°44752, JO du 01/09/2009, AN quest. p.8392

Loueurs en meublé professionnels : précisions sur la définition applicable depuis le 1er janvier 2009
« A chacun son job »
A partir du 1er janvier 2009, l'activité de location directe ou indirecte de locaux d'habitation meublés (ou destinés à être loués meublés) est exercée à titre professionnel lorsque les 3 conditions suivantes sont réunies (CGI art. 151 septies VII) :
1) Tout d'abord, un membre du foyer fiscal au moins doit être inscrit au registre du commerce et des sociétés (RCS) en qualité de loueur professionnel. Si la location meublée est consentie par une société de personnes ou une indivision, il n'est pas nécessaire que les associés ou les membres soient inscrits au RCS si la société ou l'indivision y est inscrite en qualité de loueur en meublé.
2) Les recettes annuelles retirées de cette activité pour l'ensemble des membres du foyer fiscal doivent ensuite excéder 23 000 €. Ce montant s'apprécie (le cas échéant) charges comprises. Les éventuelles indemnités d'assurance visant à garantir les loyers doivent être prises en compte. En revanche, ce n'est pas le cas des produits financiers et des éventuelles subventions perçues pour l'acquisition du bien immobilier.
3) Enfin, les recettes tirées de la location en meublé doivent excéder 100 % du revenu fiscal soumis à l'IR dans la catégorie des traitements et salaires (y compris les pensions et rentes viagères), des bénéfices industriels et commerciaux (autres que ceux tirés de la location en meublé), des bénéfices agricoles, des bénéfices non commerciaux et des revenus des gérants et associés. Il convient de retenir le revenu net de chacune de ces catégories d'imposition, c'est-à-dire après déduction des charges et abattements. Les revenus exonérés d'impôt ne sont pas retenus.
Ces trois conditions s'apprécient au niveau du foyer fiscal et s'applique à l'ensemble des locations meublées du foyer. Cette qualification ne fait toutefois obstacle ni à la détermination distincte du résultat de chacun des époux, ni à la possibilité de chacun des membres du foyer de bénéficier, le cas échéant, du régime micro BIC.
BO 4 F-3-09, instruction du 28 juillet 2009

Travaux améliorant la qualité environnementale des logements : Cumul possible du crédit d'impôt et de l'éco-prêt à taux zéro
« L'éco-finance »
Les particuliers peuvent financer les travaux améliorant la performance énergétique de logements au moyen d'un « éco-prêt » à taux zéro (CGI art. 244 quater U). En principe, des travaux ne peuvent pas ouvrir droit à la fois à l'éco-prêt et au crédit d'impôt accordé pour l'amélioration de la qualité environnementale des logements (CGI art. 200 quater). Par exception, le cumul est possible à condition (CGI art. 244 quater U-I-7 ; BO 4 A-13-09, nos 18 à 20) :
- que l'éco-prêt soit consenti avant le 1er janvier 2011 ;
- et que le revenu fiscal de référence du foyer n'excède pas 45 000 € l'avant dernière année précédant celle de l'offre de l'éco-prêt.
Le cumul est également possible lorsque le propriétaire du logement est une société civile non soumise à l'IS. Dans ce cas, le revenu fiscal de référence à prendre en compte correspond à celui du foyer fiscal de l'associé de la société civile qui demande à bénéficier du crédit d'impôt.
BO 4 A-13-09, instruction du 30 juillet 2009

Aménagement du régime des cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière
« C'est l'ancien régime, la prépondérance ? »
Le régime des plus-values et moins-values à long terme applicable aux titres de sociétés à prépondérance immobilière présentant le caractère de titres de participation détenus par des entreprises passibles l'IS a été aménagé sur plusieurs points :
- le régime du long terme cesse de s'appliquer aux cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées réalisées à compter du 26 septembre 2007 ou au titre des exercices clos à compter de cette même date ; les provisions pour dépréciation afférentes à ces titres sont également exclues du régime du long terme.
- des modalités particulières d'imputation du stock de moins-values à long terme restant à reporter sont prévues lorsque celles-ci se rapportent à des titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme.
- le montant net des plus-values à long terme afférentes aux titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées fait l'objet d'une imposition au taux de 16,5 % pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007. Ce taux est porté à 19 % pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2009 ;
- la définition des sociétés à prépondérance immobilière est légalisée.

- le régime de plafonnement des provisions pour dépréciation des titres de participation en fonction des plus-values latentes sur ces mêmes titres ne concerne plus que les titres de sociétés à prépondérance immobilière pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007. Il s'applique différemment selon que les provisions concernent des titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées ou non cotées.

Intéressement : le crédit d'impôt en faveur des entreprises
« S'intéresser reste un art… financier »

Les modalités de l'avantage fiscal sont précisées. Une instruction récente précise les modalités du crédit d'impôt en faveur des entreprises qui concluent des accords d'intéressement ou des avenants qui portent sur la formule de calcul de l'intéressement prévue dans ces accords. Ce crédit d'impôt dont le taux est de 20 % et dont le montant n'est pas plafonné s'applique à des accords conclus entre le 4 décembre 2008 et le 31 décembre 2014. Les entreprises éligibles à ce crédit d'impôt doivent être imposées selon un régime réel d'imposition que leurs résultats soient imposés à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu.

S'agissant plus particulièrement de la prime exceptionnelle d'intéressement plafonnée à 1500 € par salarié, l'administration estime que cette prime n'est pas déductible du résultat imposable de l'entreprise (inst, n° 22), cette déductibilité n'ayant pas été prévue par la loi (loi 2008-1258 du 3 décembre 2008, art. 2-VI ; c. trav. art. L. 3315-1 et CGI art. 237 ter A). BO 4 A-11-09, instruction du 10 juillet 2009

Cotisation AGS
« Le chômage est une solidarité »

Nouvelle augmentation du taux de la cotisation AGS au 1er octobre 2009. Compte tenu de la situation économique, le Conseil d'administration de l'AGS avait décidé d'augmenter le taux de la cotisation en deux temps (circ. Unédic 2009 -14 du 23 juin 2009). La première augmentation a été appliquée dès le 1er juillet 2009 avec un passage de la cotisation à 0,30 %. La seconde interviendra au 1er octobre 2009, date à laquelle la cotisation sera portée à 0,40 %.

Portabilité de la prévoyance, contribution patronale et charges sociales : des questions en suspens...
« Variante solidaire au chômage »

Désormais, l'employeur devra maintenir la couverture santé et prévoyance des anciens salariés de l'entreprise indemnisés par l'assurance chômage, pendant 9 mois au plus.

Contingent d'heures indemnisables au titre du chômage partiel porté à 1 000 h
« Ca devient du travail à mi-temps, peut-on en rire ? »

Le contingent annuel d'heures indemnisables au titre de l'allocation spécifique de chômage partiel est porté à 1 000 h à compter du 1er janvier 2009 pour toutes les branches professionnelles. Rappelons que jusqu'alors, ce contingent était en principe de 800 h, sauf dans certaines branches où il était de 1 000 h par an (ex. : l'industrie automobile). Pour mémoire, le contingent annuel était de 600 heures par an et par salarié avant le 1er janvier 2009.

Travail dominical : contreparties précisées
« Même le jour du seigneur »

L'administration vient de préciser, par voie de circulaire, les conditions de mise en œuvre des dérogations au principe du repos dominical :
- d'une part dans les communes touristiques et thermales ainsi que dans les zones touristiques d'affluence exceptionnelle ou d'animation culturelle permanente,
- d'autre part dans les zones « PUCE » de certaines grandes agglomérations.

Entre autres précisions, elle revient sur la question des éventuelles contreparties attachées au travail dominical.

Pour la première catégorie (communes touristiques et thermales ainsi que dans les zones touristiques d'affluence exceptionnelle ou d'animation culturelle permanente), aucune contrepartie n'est légalement imposée pour les salariés appelés à travailler le dimanche. Les partenaires sociaux sont toutefois incités à engager des négociations en vue de la conclusion d'un accord sur ce sujet. L'administration rappelle d'ailleurs, dans ce contexte, que les nouvelles dispositions relatives au travail dominical ne remettent pas en cause les accords ou usages existants qui prévoyaient de telles contreparties. Dans les périmètres d'usage de consommation exceptionnel (PUCE), des contreparties doivent en revanche être accordées au bénéfice des salariés travaillant le dimanche. Elles doivent être fixées par accord sachant qu'en l'absence d'aménagement conventionnel, les contreparties doivent représenter au minimum un doublement de salaire pour les heures travaillées le dimanche et un repos compensateur. Circ. DGT 2009-20 du 31 août 2009

La part salariale des contributions ARRCO et AGIRC est due sur les rémunérations des retraités en activité
« Les retraités solidaires des retraites »

Les rémunérations versées depuis le 1er juillet 2009 au titre d'une activité salariée à un allocataire AGIRC et/ou ARRCO sont soumises aux contributions AGIRC et/ou ARRCO (retraite complémentaire, AGFF, et pour les cadres, APEC et CET) patronales et, désormais, salariales. Cette nouvelle règle concerne toutes les situations de cumul emploi-retraite (circ. AGIRC-ARRCO 2009-7 du 26 mars 2009).

Rappelons que jusqu'au 30 juin 2009, seule la part patronale des contributions ARRCO et/ou AGIRC était due sur la rémunération versée à un retraité qui aurait repris une activité.

bienvenue

13 RENOVATION SARL
2 personnes
Victoria Bacigalupo
Centre Affaires Actimart
Rénovation, aménagement intérieur
04 42 16 47 31

ABD / CENTRE DE BIEN ETRE A DOMICILE
7 personnes
Sandrine Leleu
255, avenue Galilée
Garde d'enfants, ménage, repassage
bricolage, jardinage
04 42 16 60 00

ACTIVUE / LOU OPTIQUE
1 personne
Yohann Charpenteau
Acticentre – 1140, rue André Ampère
Opticien, contrôle visuel
06 80 88 87 58

AMGA CONSEILS ET SERVICES
2 personnes
Nicole Poulet
1030, rue G. G. de la Lauzière
Filiale du groupe Amesys -
Structure de mutualisation en assurances :
mutuelle, prévoyance, IARD
04 42 60 70 09

ANDERSEN HABITAT
3 personnes
Jacques Israël
380, rue Jean de Guiramand
Spécialiste en peintures,
béton ciré murs et sols
04 42 24 98 66

AUTOUR D'ELLES
Mathilde Ayme
Kinéforme - 50, rue Henri Bessemer
Beauté des pieds, styliste d'ongles en gel
06 98 15 69 30

AZUR TRAITEUR SARL
2 personnes
Marc Perrin
Résidence Down Town
Vente à emporter, sandwicherie,
saladerie, plats cuisinés
04 42 61 79 81

BARCARELLE
1 personne
Ida Radogowski
610, rue Georges Claude
Gestion et administrations
des spectacles vivants
04 42 94 30 46

BS DIFFUSION
4 personnes
Djamila Bouzidi
Rue Arnaud Borilli - La Pioline
Discount de toutes les grandes
marques d'électroménagers
04 42 26 91 57

CE Expertises
1 personne
Hervé Apard
255, rue de Galilée
Expertise comptable
04 42 16 60 16

CITY EVENTS
Personnes
Véronique Valton
510, rue René Descartes
Création de site internet, communication
04 42 95 42 47

COFICIEL BUNGALOW / MAZELLA
7 personnes
Bruno Cagnol
215, rue Mayor de Montricher
Location, vente de constructions modulaires
04 42 90 51 31

COMPAGNIE FINANCIERE DE PROVENCE
2 personnes
Gabriel Masselot
220, rue Denis Papin
Gestion de patrimoine
09 63 62 70 03

CREATIV IT
4 personnes
Stéphen Dingwall
5, rue Charles Duchesne
Dépannage informatique,
récupération de données
04 88 71 52 65

DAEL'NESS
1 personne
Yves Provost
1140, rue André Ampère
Commercialisation d'articles de sport,
équipement du motard, audit commercial
06 35 27 63 26

DIADES
5 personnes
Christophe Raulet
Europarc de Pichaury B8
Ingénierie, génie Civil
04 42 12 41 30

ECOCEM
6 personnes
Michel Pigeat
Parc du Golf 3
Fabrication de ciment à Fos sur Mer
04 42 90 76 30

ELLIPSE
Philippe Deveau
3 personnes
40, rue Louis Armand
Holding
04 42 39 43 62

EMS / EXCLUSIVE MEDIA SERVICE
6 personnes
Michael Sorkine
220, rue Georges Claude
Agence globale en communication
09 54 31 62 36

ENTREPRISE VALERIAN
2 personnes
Hervé Tugler
340, rue Jean Perrin
Travaux publics, réseau assainissement
04 42 61 76 31

FORMIRIS MEDITERRANNEE
7 personnes
Marc Keraudren
Parc du Golf 21
Responsabilité formation
Enseignement privé sous contrat
09 75 17 80 60

GROUPE CALADE DIFFUSION
11 personnes
Raoul Tixier
360, rue Famille Laurens
Diffusion et distribution de livres
04 42 21 70 21

HYDRO SHOP
1 personne
Pierre Ramos
50, avenue Henri Bessemer
Vente d'articles pour la jardinerie d'intérieure
04 42 24 01 44

INFRASSUR
1 personne
Marc Cadouin
Mercure C
SSII
04 42 97 20 76

KEYRUS
20 personnes
Arnaud Seigneurgens
Espace Wagner C
SSII
04 42 90 03 63

KINE FORME
1 personne
Xavier Décup
50, rue Henri Bessemer
Ostéopathe
06 07 29 83 72

LA FIGOLETTE
20 personnes
Cécile Lombart
Parc du Golf 31
Garde d'enfants au domicile des parents
04 88 78 22 49

L'ENTREE SUITE
2 personnes
Meftah Hadaoui
140, rue des Monges
Restaurant italien
04 42 29 04 13

MASSA AUTOPNEU
5 personnes
Guy Buonomo
135, rue Mayor de Montricher
Négoce pneumatique industriel et voiture,
contrôle tachymètrie
04 42 25 98 50

MATMUT ASSURANCES
90 personnes
Jacqueline Roinac
L'Archimède
Plateforme de gestion des sinistres
04 42 69 43 43

MERCADIER / VERMILLON
7 personnes
Xavier Grindel
55, rue Louis Armand
Centre de formation à la décoration
et au béton décoratif sols et murs
04 42 27 11 36

MOJAVE
2 personnes
Mr Bellabas
Mercure C
Restauration rapide
04 42 54 83 51

MULTIWIZZ
1 personne
Bernard Thiercelin
40, rue Louis Armand
Services de communication par SMS
09 63 62 86 08

PAYS D'AIX INITIATIVES
5 personnes
Frédéric Régis
Mercure A
Association aide à la création d'entreprises
04 42 64 63 70

PARENTHESE BIEN ETRE C/o PCE
1 personne
Laurent Pacaut
Centre Affaires Actimart - BP 50196
Massage bien être,
relaxation en entreprise ou domicile
06 87 22 75 12

POLYETUDES
5 personnes
Philippe Briot
Mercure C
Bureau d'étude mécanique générale,
nucléaire, automobile
04 42 54 62 06

RIVER RUN PROPRIETES / VILLANOVA
2 personnes
Paul Blanchfield
Europarc de Pichaury A3b
Promoteur immobilier
04 42 16 06 16

RH SOLUTION
7 Personnes
Stéphane Lopez
Parc du Golf 31
Recrutement informatique et commercial

SPIRAL INGENIERIE / ONET TECHNOLOGIES
4 personnes
Frédéric Brionès
Antélios F
Ingénierie, ventilation nucléaire
04 42 12 41 20

SPHINX SOLUTIONS 84
8 personnes
Jean Noël Estebe
40, rue Louis Armand
Rachat de prêts immobiliers
04 42 24 02 41

SUSHI ONE
3 personnes
Mikael Attard
685, rue Albert Einstein
Vente de Sushi à emporter et livraison
04 42 61 76 29

TETHYS
2 personnes
Franck Legras
Tech'indus A
Téléphonie : installation autonome
04 42 39 10 30

VIA SANTE – ACCIDOM
1 personne
Stéphane Heral
270, rue Famille Laurens
Vente d'articles en sécurité domestique
0 800 10 03 56

VIALTIS
80 personnes
Sébastien Schmitt
Parc du Golf 30
Prestataires de service pour
les transporteurs routiers
04 86 57 40 00

WOLLS RETAIL
2 personnes
Georges Rogue
Les Pléiades 3 A
Immobilier d'entreprise
04 42 290 290

Changements d'appellation. Fusion

Fun Look » Un Look

Chronomicro Aix » Extindo

Mona Lisa Investissements » Mona Lisa AGMC

Le Passage Vert et la Table Naturelle » Bio & C°

La Table Naturelle » Bio & C° Le Marché Aix

Mobistand » Mobi'Design / Stand Event

Station Shell » Station Esso

FCJT » ALJEPA

Déménagements

ASPEN - 255, avenue Galilée

CAFE NOIR C/O AIX REPRO CONSEIL - Antélios C

CFA Méditerranée - Parc Cezanne 2 J - 290, avenue Galilée

CODIP - 1275, rue Jean Perrin

EDITION COMMUNICATION PRESSE / ECP - 565, rue René Descartes

EMCARAL - 115, rue Louis Armand

ESPACE PROGRAMME – 180, rue Louis Armand

ICCI / ABMI PROVENCE - Parc du Golf 11b

LIGNES – 180, rue Louis Armand

MOBISTAND – 180, rue Louis Armand

ORACLE France – 85, rue Pierre Duhem

TEXACAD – Les Pléiades 3B

Ils ne sont plus sur les Pôles

AA PARTENAIRE MICRO - Bouc-Bel-Air
ADE
ADEQUAT / DATABAIL - Paris
ARTEGY - Marseille
ASCODE POLYTECH - Eguilles
ASKELL PROMOTION - Liquidation Judiciaire
AVOCAT DOMENACH - Aix-en-Provence
BOUWFONDS MARIGNAN IMMOBILIER - Marseille
CASH CONVERTERS / 6ICASH - Aix-en-Provence
CLIMAGE MEDITERRANEE - Liquidation Judiciaire
CS MOBILITE
DIMOTRANS JCF - Marseille
EDEN INDUSTRIE
EGIM - Liquidation Judiciaire
ESPACE COURTAGE PROTEINES - Venelles
FL CONSEIL
FREQUENCE ENTRETIEN NETTOYAGE
GROUPE A7M – Calas
HOME IMMOBILIER PROVENCE
IGP CONSULTING / AGENCE PHARMACEUTIQUE
INTERACTION
INTERNET A DOMICILE
JEMI
KAOLAB - Simiane
KART'IN AIX - Liquidation judiciaire
KING STURGE
L'ATELIER DU BIEN ETRE - Aix-en-Provence
LE PASSAGE / LA VIE - Liquidation Judiciaire
LES MILLES TRANSPORTS ET SERVICE / LMTS
MC CONSULTING / PRINK France
MEDITERRANEE PREVENTION SECURITE / MPS
MONA LISA CONTACT - Liquidation Judiciaire
MONA LISA COURTAGE - Liquidation Judiciaire
OPTIMA RH CONSULTING
POWEO - St Maximin
PROMO AVENIR
PULSION France
QUADRAL TRANSACTIONS - Aix-en-Provence
RESTAURANT K'FE RACER
RH SERVICES
ROBERT HALF FINANCE ET COMPTABILITE - Paris
SAINT THOMAS PRODUCTIONS - Marseille
SAMOURAIS - Eygalières
SECURIFRANCE - Penne sur Huveaune
SHARED VALUE
SIROCCO MATIH
STEL - Marseille
SUD INTER TT - Marseille
WATERLOGIC

Voir et **être vu**, essentiel non ?

photo : iStock®

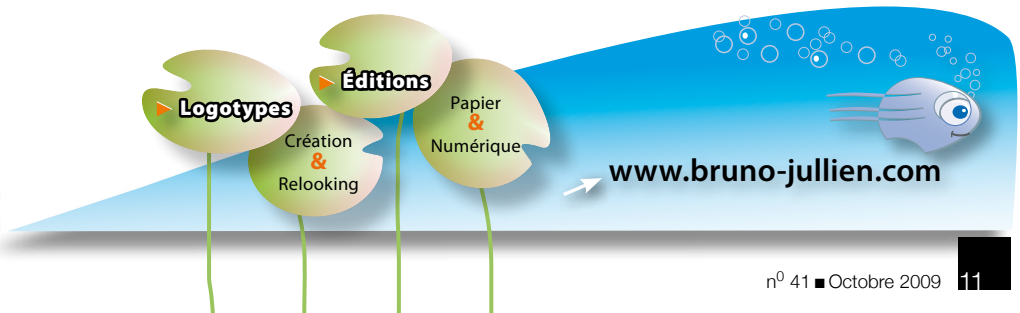

IMPORTANT
Tous les liens vers les sites mentionnés (articles, partenaires) sont actifs.
Les adresses e-mail le sont également.

• Installation provisoire de la rue Guiramand

La CCI Marseille Provence mise sur une plus grande proximité avec les entreprises

Depuis 2005, date qui marque le début de la nouvelle mandature de Jacques Pfister, l'histoire entamée au début des années '70 entre la CCI Marseille Provence et la ville d'Aix, est engagée dans une nouvelle dynamique.

Tout découle d'une nouvelle logique territoriale qui est partie de la représentativité et se poursuit aujourd'hui par une présence très segmentée sur le terrain résume Louis Aloccio, premier vice-président de la Chambre. Il a en effet été décidé d'accorder une représentativité en fonction de l'équilibre économique du territoire, ce qui a amené à la CCI entre 25 et 30 % d'élus aixois. La seconde orientation décisive concerne la proximité. Souhaitant se rapprocher de ses ressortissants, la CCI a décidé d'éclater son ancienne structure pour développer sur le terrain des entités spécifiques dédiées à ses différents publics, les commerçants et les services de proximité n'ayant pas les mêmes attentes que les PME. Destinée aux PME, une nouvelle génération d'Hôtels des PME est ainsi en train de prendre naturellement place sur les pôles d'activités alors que des boutiques s'installent en centre ville où se situe également le pôle formation, troisième volet important de ce nouveau dispositif.

Implantée en ville, à l'espace Forbin depuis le début des années '90, avec une vraie représentation et non plus une simple antenne, la CCI rassemblait jusque-là en un seul lieu l'ensemble de ses services : emploi- formation- insertion, formation continue, assistance technique aux entreprises, contrat d'apprentissage, assistance technique au commerce et assistance technique au tourisme. Elle hébergeait également divers organismes comme le Club des créateurs d'entreprises, le Bureau des entreprises (BDE) le Club des repreneurs d'affaires (CRA). Elle conserve cette caractéristique en continuant à essayer de fédérer autour d'elle des partenaires publics, semi ou para public qui œuvrent également

> *Aujourd'hui le regard posé sur nous a changé, l'institution devient accessible*

au service des entreprises afin de leur offrir un guichet unique. Sur le Pôle, la CCI s'est installée, il y a six mois, avec L'UPE 13. *Nous sommes arrivés à un moment où l'Association des Entreprises s'apprête à construire La Maison des Entreprises qui rejoint totalement notre concept. Les locaux n'étant pas prêts nous nous sommes établis seuls, mais nous l'y rejoindrons. Parfois nous sommes les initiateurs de ces structures que nous souhaitons voir les entreprises s'approprier, parfois nous ne le sommes pas, ce n'est pas cela qui compte.* En attendant, La CCI a installé son Hôtel des PME au 440 de la rue Guiramand. Un bâtiment *comme les autres* dans lequel les entreprises se reconnaissent, commente Anne Reiffers, responsable de la structure recrutée en 2001 pour développer une mission d'animation territoriale. *Aujourd'hui le regard posé sur nous a changé, l'institution devient accessible* constate également Louis Aloccio. On est en effet loin du caricatural château qui abritait un temps la CCI à Salon, château qu'elle a d'ailleurs quitté pour installer sur la Gandonne son premier Hôtel des PME. *Dans le Pays d'Aix nous avons commencé par les Milles mais nous sommes sur une modélisation du système et il y aura d'autres implantations, annonce Louis Aloccio, rappelant qu'être proche des entreprises favorise les échanges, permet de mieux les connaître et d'être plus pertinent et plus efficace dans les réponses et les offres de services.*

La présence renforcée de la Chambre sur le terrain a déjà permis des choses très intéressantes, rappelle de son côté, Anne Reiffers, citant notamment un retour des institutionnels locaux comme la Communauté d'agglo avec laquelle une première convention de partenariat signée en 2004 a permis à la Chambre de développer des actions sur le territoire comme par exemple la Bourse de l'Emploi Cadre ou des opérations comme I Mind, accompagnement de l'entreprise vers l'innovation, l'organisation d'un forum sur la crise, le lancement en juin dernier d'Achat Business Meeting pour les entreprises d'Aix et TOP Session Reprise pour les entrepreneurs, programmé pour le 10 novembre prochain… Cette convention dont le renouvellement est prévu en novembre a évolué. Au départ il s'agissait d'une convention cadre, aujourd'hui reprenant les deux grands axes de développement économique que sont la stratégie territoriale et l'appui aux entreprises, elle officialise la nouvelle organisation de la chambre. • **BS**

Bruno Jullien
Communication d'entreprise - Éditions

Le capital-image, l'image capitale

Aujourd'hui personne ne peut nier l'importance primordiale que constitue la représentation d'une personne, d'une entreprise ou d'une institution. Cette image réelle ou fantasmée est devenue la clé de nombre de sociétés qui par le signal de leur marque entendent bien constituer un territoire parfaitement balisé.

On disait il y quelques décennies *qu'il fallait trente ans pour constituer une solide image de marque et un jour pour tout mettre à terre*. Si la première partie de cette phrase semble exagérée, la seconde en revanche est d'actualité.

Deux universitaires Martine Broche et Sylvie Robert m'avaient il y a quelques années initié au concept du "capital-image". Elles avaient entre autres réalisé une saga Orangina en recueillant les propos de Jean-Claude Beton. Ce même J-C Beton avait été au centre d'une manifestation organisée par le CJD d'Aix où il nous confiait les tractactions entre son état-major et son plus grand concurrent direct qui voulait à l'époque l'absorber. Ce qu'on pouvait retenir de tout cela c'est qu'une entreprise certes s'évalue d'après des éléments physiques mais aussi qu'il faut lire ce qui n'apparaît pas au bilan. Des études de notoriété sont bien sûr établies par des cabinets prestigieux. Reste qu'une marque dont l'entreprise détentrice ne vaut plus rien comptablement peut être côtée bien au delà de la raison ; le *good will* (en bon français).

On disait il y quelques décennies *qu'il fallait trente ans pour constituer une solide image de marque et un jour pour tout détruire*.

De là, la tendance à faire appel à des marques depuis longtemps disparues mais qui jouissent encore d'une réputation, d'une aura. Il est intéressant de mettre en parallèle capital-image et capital-humain, tous deux sont construits à partir des mêmes ingrédients, l'un ne pouvant s'édifier sans l'autre.

Dans l'automobile on compte bon nombre de résurrections et quelques enterrements clandestins : Talbot, Bugatti, Mini, Maybach, Abarth etc. Il y a même des étoiles disparues dont la lumière nous parvient encore : Chocolat Menier, Canson, Manufrance, Lip, Gordini, ...

La tentation est tellement grande que beaucoup n'hésitent pas à franchir le pas de la contre-façon terme plus juste que copie tellement la qualité n'est pas au rendez-vous. Ainsi la boucle est bouclée la marque refuge devient un simple leurre.

Pour les régionaux de l'étape que nous sommes faut-il parler de capital-image? Certainement les mécaniques sont les mêmes mais en plus aux forums d'internet s'ajoutent les forums physiques impitoyables tribunaux où l'accusé n'a pas ou peu de possibilité de construire une défense. En conclusion : patience, sagesse et clairvoyance sont de mise pour constituer cette ligne hors bilan essentielle mais tellement immatérielle.

Les historiens d'entreprises ne manqueront pas d'analyser sans fin les circonstances de naufrages et rétablissements spectaculaires en terme d'image qui se sont déroulés à la fin du XXe siècle.

Quelques exemples.

Des traces infimes de benzène dans du Perrier *et c'est dix ans de purgatoire, et des pertes de parts de marché abyssales.*

Des freins inopérants sur une Volvo *en '99 (deux morts),* ***des régulateurs de vitesse qui ne régulent plus rien sur des Renault,*** *véritables défaillances techniques et/ou erreur du conducteur ? Les experts rendent leurs rapports, les tribunaux tranchent, mais le vrai juge est dorénavant le consommateur. Quand on confie son capital-image à d'autres : en 2007* ***Fisher-Price*** *rappelle un million de jouets suspectés de contenir des peintures toxiques à base de plomb fabriqués en Chine. Difficile pour ce géant du jouet de rassurer les parents surtout après avoir été la référence en matière d'ergonomie et de sécurité.*

*l'****ARC*** *association dirigée par Jacques Crozemarie provoquant un scandale retentissant et malheureusement portant l'opprobre sur l'ensemble des organisations caritatives.*

Quelques pistes

- *Conservation scrupuleuse du patrimoine (iconographie, notes historiques, bâtiment et outillage remarquables).*
- *Inscription de tout acte de communication dans la stratégie globale. Une parole impeccable notamment en situation de crise est indispensable.*
- *Chasse aux détails qui tuent l'image de l'entreprise (de la qualité de l'accueil téléphonique, aux réponses aux CV reçus en passant l'apparence des abords physiques de la société.*
- *Application stricte de la charte graphique quelle que soient les "bonnes" raisons de s'en écarter.*

• 7e édition chez Dunod. Référence de la publicité et des nouvelles formes de communication.

• Communiquer par l'Image, utiliser la dimension visuelle pour valoriser sa communication. Dunod.

• L'Image de l'entreprise : comment soigner votre image, chez Foucher.

• "En respectant ses « fondamentaux génétiques », une marque s'assure de rester toujours ancrée sur les bases de son succès et peut ainsi non seulement se développer mais aussi rebondir en cas de crise". Chez Albin Michel.

IDEX ENERGIES

La journée *Portes Ouvertes* organisée le mercredi 24 juin dernier, sur le site de la Maison d'Arrêt de Luynes, afin de faire découvrir les ateliers de sous-traitance, s'est déroulée avec succès.

Après une présentation générale de l'établissement par le Directeur de la Maison d'Arrêt, puis des ateliers par le Chef de Centre de la Gestion déléguée, les visiteurs ont pu observer dans les 1000 m² de zones dédiées à la fonction travail, les opérations d'assemblage, de câblage, de conditionnement et autres activités assurées par les personnes détenues.

Une exposition d'objets assemblés ou conditionnés sur le site depuis plusieurs années, a permis d'offrir aux visiteurs une vision assez exhaustive des capacités potentielles de sous-traitance que présentent les ateliers. Contact : André Laurie Chef du centre - Tel : 04 42 37 93 04

Centre Territorial de Ressources et d'Optimisation des Carrières

Le CTR-OpCa est une association dédiée à l'accompagnement et l'évolution des carrières individuelles et de l'emploi en Pays d'Aix. Il tend à rapprocher les souhaits d'évolution professionnelle des particuliers et les besoins en recrutement des entreprises du territoire. Il propose à ses adhérents (entreprises, salariés, demandeurs d'emploi, étudiants, etc.) un service permanent d'informations et de conseils économiques et juridiques. Contact : Jean-Baptiste Péronne - 06 87 74 70 16

Un nouveau président pour le syndicat national de la confiserie

Nous adressons nos plus sincères félicitations à Maurice Farine qui vient d'être élu président du syndicat national de la confiserie, à l'unanimité du Conseil d'Administration. Un engagement supplémentaire pour celui qui est aux commandes de la confiserie du Roy René depuis une vingtaine d'années. Il succède à Antoine Autran, Pdg de Cadbury France, le plus gros confiseur installé en France. Il espère bien inciter les PME à adhérer à ce syndicat plus que centenaire qui rassemble aujourd'hui une soixantaine d'entreprises adhérentes.

CPX Group

Les 2, 3 et 4 juin derniers, les 10 plus grands prestataires mondiaux *Outsouceurs* de production de documents se sont réunis à Aix en Provence, pour leur 9e Meeting International depuis 2005.

C'est DATA ONE, filiale du Groupe Diffusion Plus, leader français des solutions de « Marketing Direct » et de « Marketing de Gestion », qui a eu le plaisir d'accueillir ses partenaires du monde entier sur son site de production du Pôle d'Activités d'Aix, 565, rue Pierre Berthier Ils forment à eux tous le CPX Group (acronyme de Color Process eXchange Group), association qui compte parmi ses membres les 10 entreprises dans le monde les plus engagées en matière d'impression numérique industrielle « 100 % couleur ».

Le centre Régus fête son premier anniversaire

Le centre d'affaires Régus, situé au Parc du Golf, souffle sa première bougie et change de directrice. Isabelle Rolland succède à ce poste à Sylvia Mazerin, promue au sein de l'équipe internationale des ventes Régus EMEA, et qui va superviser l'ouverture d'un nouveau centre à l'Ile Maurice. L'adresse aixoise fait partie des 1 000 centres d'affaires que déploie, à travers 75 pays, le groupe Régus Pic, leader mondial de la mise à disposition d'espaces de travail.

Le 6 mai 2009 s'est déroulé

l'*Assemblée Générale Ordinaire de l'Association des Entreprises du Pôle d'Activités d'Aix*,

à l'Orangeraie

Après le quitus au président sortant, Christian Marquié, l'approbation des comptes 2008 et du budget prévisionnel 2009, l'assemblée a voté le plan d'action proposé par le nouveau président, Jean-Marie Gorse. L'un des dossiers prioritaires : la Maison des Entreprises. Cette opération d'intérêt collectif a pour objectif de doter notre structure d'un siège social et de créer un centre de ressources économiques dédié aux entreprises. Implanté à l'angle de la rue Joliot et Ampère, le bâtiment (1000 m²) sera générateur d'énergie (panneaux photovoltaïques), bas carbone et intégré dans son environnement.

Jean-Marie Gorse, Président, a salué le travail accompli par Christian Marquié

En haut à droite : Pierre Bourlois, Commissaire Divisionnaire. Au premier plan de droite à gauche : Jean Chorro, 1er adjoint au Maire, Martine Fenestraz et Gérard Géraci, Conseillers Municipaux

Alexandre Gallese, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme

Robert Fouquet, Adjoint spécial aux Milles

Jean-Marc Perrin, Adjoint spécial à la Duranne

Louis Aloccio, Vice-président de la CCIMP

De g. à d. : Bernard Curnier, Administrateur et Philippe Neveu, Dg des Services de la Communauté du Pays d'Aix

Les nouveaux administrateurs élus

Francis Taulan

Myriam Evengué

Bruno Deléage

Patrick Escudier

Jean-Marc Arnaud

Lionel Rambaud

Les administrateurs de l'Association des Entreprises

- **Jean-Marie Gorse**, Président
- **Bernard Figuière**, Vice-Président, respons. commission Sécurité
- **Christian Marquié**, Past Président
- **Jean-Pierre Kechissoglou**, Past Président
- **Jean Claude Marcellet**, Trésorier
- **Philippe de Saintdo**, Trésorier Adjoint
- **Didier Blasquez**, Secrétaire Adjoint
- **Angèle Melkonian**, Présidente de la crèche Les Milles Pattes
- **Yves Kerkhove**, respons. commission Club Entreprises
- **Rolland Denan**, Secrétaire, respons. commission Réhabilitation
- **Frédéric Blanchard,** respons. commission Environ.-Cadre de Vie
- **Bernard Curnier**, respons. commission Mobipôle
- **Bruno Jullien**, respons. commission Pôles d'Actu.
- **Stéphane Lechaux**, respons. commission Environnement-DIB
- **Nathalie Ouvray**, respons. commission Relation syndic copro.
- **Jean-Luc Armand**
- **Jean-Marc Arnaud**
- **Pierre Basque**
- **Patrick Blanc**
- **Robert Boissise**
- **Gérard Cadré**
- **Bruno Deléage**
- **Laurent Dionisi**
- **Daniel Dobranowski**
- **Jean François Dubost**
- **Patrick Escudier**
- **Myriam Evengué**
- **Claude Graziano**
- **Yves Kerkhove**
- **Nadine Le Bris**
- **Giovanni Marinella**
- **Lionel Rambaud**
- **Jacques Stasia**
- **Francis Taulan**

19 mai "Matinale"

Accueil des nouvelles entreprises implantées sur le Pôle d'Activités

PSE - 1140, Rue André Ampère

En partenariat avec Léo le Comptoir, Office Café - le PSE et U FORNU

L'atelier du biscuit U FORNU
Emmanuelle Bar - PSE

Léo le comptoir

Guy Puech
ALTERSIS

Fabien Pinna
SPGS

Anne Reiffers
CCIMP

PROACTIVCARS
Jullien Dalleau

Thierry Boblet
EO DEVELOPPEMENT

Corinne Guedj
Séjours et affaires

Christophe Rivé
La Ferme Entreprises

IDEX ENERGIES
André Laurie

Denis Amblard
Exxor Consulting

Michel Peytou
UPE 13

Christian Debette – Energie Rh
et Patrick Michel - BDE 13

4 juin "18 h-20 h"
Université ARÉVA Campus d'Aix-en-Provence
385, rue Augustin Fresnel

Pour sa seconde rencontre, le Club Entreprises des Énergies de la Victoire était accueilli par AREVA Université. 150 chefs d'entreprises ont pu ainsi découvrir le nouveau Campus de AREVA, visiter les salles de formations et échanger de façon informelle lors du cocktail qui a clôturé la manifestation.

Chaque année, de 2 000 à 3 000 cadres et ingénieurs AREVA, recrutés dans le monde entier, bénéficieront d'un parcours de professionnalisation de onze jours au sein du campus.

La 3e rencontre du Club, prévue le 5 novembre, proposera une visite du chantier ITER.

Mireille Olivier
Présidente du Campus Areva

De gauche à droite : Jean-Marc Perrin, Adoint Spécial à la Duranne, Jean-Marie Gorse, Président de l'Association des Entreprises, Gérard Géraci, Conseiller Municipal, Martine Fenestraz, Conseiller Municipal, Mireille Olivier, Présidente du Campus Areva, Maurice Farine, Président de PAD, Christian Kert Député.

24 septembre "18 h-20 h"

Combien vaut mon entreprise ?

Au Carré d'Aix – 190, rue Pierre Duhem

En partenariat avec la CEFIM, l'UPE 13 et le magazine Reprendre & Transmettre. Cinq experts se sont prêtés à un jeu de rôles inédit sur le thème de l'évaluation de l'entreprise. A partir du cas réel d'une entreprise reprise récemment, vendeur, acheteur, investisseur en capital, banquier et juriste sont venus expliquer et défendre leur évaluation.

Daniel Carbados SMC

Mohammed Gadi
Midi Capital

Robert de Vogué
Arkeon Finance

Eric Fromenty
In Fine Transactions

Philippe Durand
Notaires de France

M. Chamorel - Reprendre & Transmettre Magazine

Au centre : Yves Riondet - CEFIM

PROGRAMME DU CLUB ENTREPRISES

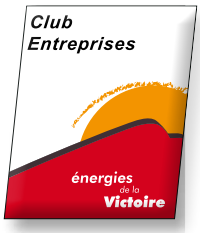

• NOVEMBRE

« 9 h-13 h 30 »

5 novembre 2009

La 3e Rencontre du Club des Énergies de la Victoire "CEA Cadarache, ITER Organisation"

Château de Cadarache, La Fenière

« Matinale »

10 novembre 2009 à 8 h 15

Petit déjeuner d'accueil des nouvelles entreprises

Au PSE - Actimart - 1140, rue André Ampère

« 18 h-20 h »

19 novembre 2009 à 18 h

Business Quick Meeting

Carré d'Aix - 190, rue Pierre Duhem

• DECEMBRE

« 18 h-20 h »

9 décembre 2009 à 18 h 15

Soirée de fin d'année

IMPORTANT
Tous les liens vers les sites mentionnés (articles, partenaires) sont actifs.
Les adresses e-mail le sont également.

Rencontres Régionales de l'Environnement

Les 19e Rencontres Régionales de l'Environnement se sont déroulées les 1, 2 et 3 octobre derniers à Château-Arnoux / Saint-Auban.

Organisées par l'Agence Régionale Pour l'Environnement, qui fête cette année ses 30 ans d'activité, ces rencontres sont le rendez-vous incontournables en matière d'environnement et de développement durable.

Renseignements :
www.arpe-paca.org

Don du sang

Les besoins en sang augmentent, mais le nombre des donneurs stagne. Une situation inquiétante, car malgré les progrès de la science, rien ne peut remplacer le sang. Vous pouvez aider l'Etablissement Français du Sang à disposer de stocks nécessaires. Les besoins sont quotidiens…

Et chaque don du sang est utile quel que soit votre groupe sanguin. Chaque année, ce sont vos dons qui permettent de soigner des millions de personnes.

Brigitte Gloaguen
Établissement Francais du Sang A.M
Tél. 04 42 24 46 10 / 06 82 80 31 90

Busibook

Créé sur une initiative de l'UPE 13 et de la CCI Marseille-Provence, le Busibook, sorte de Facebook des entreprises du département, a été officiellement présenté en octobre dernier.

Actuellement en phase de test, ce service a pour double objectif de rassembler les chefs d'entreprises des Bouches-du-Rhône sur des thématiques communes et de donner le planning de tous les événements économiques du département.

Nouveau sous-préfet d'Aix-en-Provence

Nommé le 2 septembre dernier, Yves Lucchesi succède à Hubert Derache. Né à Bastia et diplômé de l'Institut d'études juridiques, il occupait depuis 2006 le poste de Secrétaire général de la préfecture de la Somme.

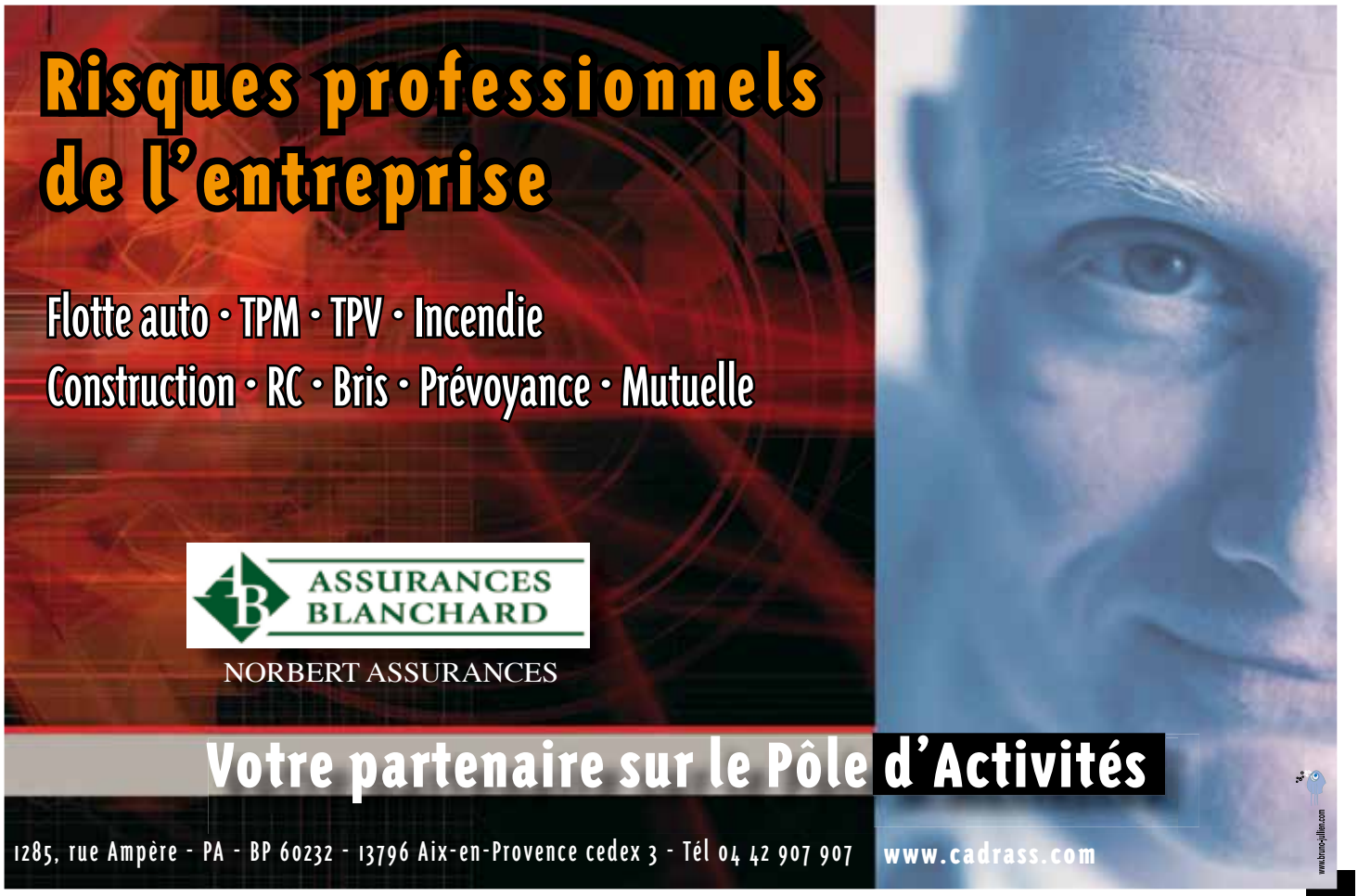

d'ac, pas d'ac.

IMPORTANT
Tous les liens vers les sites mentionnés (articles, partenaires) sont actifs.
Les adresses e-mail le sont également.

Un berger faisait paître son troupeau au fin fond d'une campagne quand, d'un nuage de poussière, surgit une rutilante Range Rover venant dans sa direction. Le chauffeur, un jeune homme dans un complet Armani, chaussures Gucci, verres fumés Ray Ban et cravate Hermès, se penche par la fenêtre et demande au berger :

• Si je peux vous dire exactement combien de moutons il y a dans votre troupeau, m'en donnerez-vous un ?

Le berger regarde le jeune homme, puis son troupeau broutant paisiblement et répond simplement :

- Certainement.

L'homme gare sa voiture, ouvre son ordinateur portable, le branche à son téléphone cellulaire, navigue sur Internet vers la page de la NASA, communique avec un système de navigation par satellite, balaie la région, ouvre une base de données et quelque trente fichiers Excel aux formules complexes ; finalement, il sort un rapport détaillé d'une dizaine de pages de son imprimante miniaturisée et s'adresse au berger en disant :

• Vous avez exactement 1586 moutons dans votre troupeau.
- C'est exact, dit le berger. Et comme nous l'étions convenu, prenez-en un.

Il regarde le jeune homme faire son choix et expédier sa prise à l'arrière de son véhicule, puis il ajoute :

- Si je devine avec précision ce que vous faites comme métier, me rendez-vous mon mouton ?

• Pourquoi pas ? répondit l'autre.

- Vous êtes inspecteur des finances et vous faites des audits, dit le berger.

• Vous avez parfaitement raison, comment avez-vous deviné ?

- C'est facile, vous débarquez ici alors que personne ne vous l'a demandé, vous voulez être payé pour avoir répondu à une question dont je connais la réponse et, manifestement, vous ne connaissez absolument rien à mon métier... Maintenant, rendez-moi mon chien !

« Un homme seul est toujours en mauvaise compagnie.»
Paul Valery

Et « Il vaut mieux être seul que mal accompagné.» Terrible contradiction

Ps : toute marque citée ici n'est qu'un hasard « bling-bling ».

L'Automobile Club d'Aix-en-Provence et du Pays d'Aix à votre service

Covoiturage
Automobile Club d'Aix et du Pays d'Aix
Parcs relais Krypton et Hauts de Brunet + navette bus
GRATUITS
du lundi au vendredi,
pour les membres d'ACA Covoiturage sur demande
Trajet groupé budget partagé
Mise en relation gratuite
A.C.A. Covoiturage
04 42 214 214
www.autoclubaix.com

Centre de récupération de points au permis de conduire
En 2008, plus de 2 398 points récupérés avec l'A.C.A.
N'attendez plus, dès qu'il vous reste 8 points inscrivez-vous à un stage (de 2 jours)
Renseignements au : 04 42 233 373
ou sur notre site internet www.autoclubaix.com

Automobile Club d'Aix-en-Provence et du Pays d'Aix
7, Boulevard Jean Jaurès - Résidence Notre Dame Bât. A - 13100 Aix-en-Provence
www.autoclubaix.com - aca@autoclubaix.com

IMPORTANT
Tous les liens vers les sites mentionnés (articles, partenaires) sont actifs.
Les adresses e-mail le sont également.

ALJEPA, nouvelle appellation du FCJT

Voilà maintenant 36 ans (1973-2009) que le « Foyer Club des Jeunes Travailleurs de Provence » (FCJT) a ouvert ses portes sur le Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence.

Sa mission : l'hébergement de jeunes actifs 16-30 ans en mobilité professionnelle dans le cadre

de la charte nationale de l'union des jeunes travailleurs, avec pour objectif d'améliorer leur parcours résidentiel.

Cela se traduit par une politique de réhabilitation progressive du bâtiment, mais aussi par une attention particulière sur la vie collective à l'intérieur du Foyer.

Le FCJT a su s'adapter et multiplier ses services : espace info jeunesse, salle multimédia, bibliothèque, salle de sports, restauration,... bénéficient aujourd'hui aux 250 jeunes actifs apprentis, étudiants, stagiaires, salariés qui cohabitent au sein du foyer.

2009 marque l'année du changement. L'association devient L'ALJEPA, « Association Logement des Jeunes en Pays d'Aix ».

Le bâtiment du pôle d'activités bénéficie égal ement d'un nouveau nom : ***Le forum***.

La Duranne fait des petits

Près de 192 enfants sur les 9775 que compte la ville d'Aix ont rejoint le nouveau groupe scolaire flambant neuf aménagé sur la Duranne, en septembre dernier.

Cet ensemble bâti de 3108 m² est composé d'une école primaire (8 classes) et maternelle (4 classes), et de divers autres équipements (bibliothèque, salle de restauration, cabinet médical, etc.).

Systèmes anti-intrusion
Contrôle d'accès
Vidéo surveillance
Automatismes
04 42 58 16 87

anova
La sécurité électronique sur mesure

* Bruno Jullien © - IstockPhoto© BJ© - 2009

Installés depuis 1983 sur le Pôle d'Aix Guillaume et Jean-Pierre Kechissoglou développent leurs métiers dans le domaine de la sécurité électronique et proposent : des études techniques sur site, des concepts adaptés à vos besoins, un service technique de qualité et des partenaires d'expérience.

380, rue Claude Nicolas Ledoux - Pôle d'activités d'Aix-les-Milles - 13854 Aix-en-Provence cedex 3
04 42 58 16 87 - contact@anova-securite.com - www.anova-securite.com

Tous nos remerciements aux partenaires de Pôle en Fête

Motiver ses collaborateurs
et assurer la pérennité de son entreprise.

Solutions Epargne - Retraite CIC

Que vous souhaitiez souscrire un contrat de retraite supplémentaire, gérer des dispositifs d'épargne salariale ou mettre en place un plan de financement des Indemnités de Fin de Carrière, le CIC vous propose des solutions adaptées aux besoins de l'entreprise et aux attentes des salariés.

Renseignez-vous dès maintenant
Agence CIC Actimart - 1140 rue André Ampère - 13591 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
0820 01 01 02
0,12€ ttc/mn

RCS Lyon 954 507 970

CIC
Parce que le monde bouge.

cic.fr

SOCIETE GENERALE

On est là pour vous aider

SOCIETE GENERALE

Un pôle Entreprises vous est dédié

Le Décisium - Pont de l'Arc - CS 70871
13626 Aix-en-Provence Cedex 1
Tel : 04 42 37 27 00

fac-habitat

Les Académies Aixoises
Résidence pour Etudiants & Jeunes Actifs
Rond point Luc Vivien - Route de Galice
(Echangeur autoroute Aix Ouest)

Studios équipes à partir de 460 €
ADSL- TNT compris – Cafétéria- parking-laverie

Ouvert depuis septembre 2009
Contact : 04 42 37 17 74 /aix@fac-habitat.com

Profitez de l'expertise du Crédit Agricole, N°1 chez les Pros.

ALPES PROVENCE
banque et assurances

une relation durable, ici, ça change la vie.
www.ca-alpesprovence.fr

Office café
Un torréfacteur au service de l'entreprise
Votre tasse est la réussite de cette harmonie.

GESTION DE FORTUNE
caisse d'épargne

« Votre patrimoine, notre expertise »

Une équipe régionale d'experts, dédiée aux Chefs d'Entreprises pour leurs opérations de transmission et cession d'entreprise

Contactez notre Direction spécialisée
Tél. 04 91 57 26 24

CAISSE D'EPARGNE
PROVENCE-ALPES-CORSE

Siège social : place Estrangin Pastré
13006 Marseille
775 559 404 RCS Marseille

EDF

VEOLIA PROPRETÉ

SMC Société Marseillaise de Crédit

Canon

ALTAIX Paca Sécurité Incendie

SAPS

MMA Entreprise

TRANSDEV CAP PROVENCE

FREQUENCE NETTOYAGE
Le nettoyage à un nom

COTEAUX D'AIX EN PROVENCE

Sud saveurs Events
Traiteur et organisateur d'événements

Média visuel

ACOUSTIQUE PROD.

Soirée

Pôle en fête 7e édition

La 7e édition de Pôle en Fête, organisée le jeudi 25 juin dernier sur le terrain de la Future Maison des Entreprises, rue Frédéric Joliot, a connu un véritable succès !

Remerciements à tous les partenaires qui soutiennent chaque année cet événement.

de g. à d. : Jean Pierre Kechissoglou, Jean-Marie Gorse, Président, Christian Marquié, Gérard Cadré, CETE MEDITERRANEE, Gilbert Pic, EDF.

Le groupe KARMAZIK

Tables des Partenaires

SAPS

CIC

Société Générale

Caisse- d'Épargne

MMA

Sud Saveurs

Crédit Agricole

EDF

CAP

Véolia

CPA

SMC

MédiaVisuel

Canon

Fac Habitat

Coffrets repas - Cocktail - Buffet - Bar à Champagne - Dîner de Gala - Événements Sportifs

Sud saveurs Events

Traiteur et organisateur d'événements

Nous déclinons toutes les solutions de restauration dont vous avez besoin au quotidien.

Du cocktail au dîner de gala, en passant par les coffrets repas, les buffets, bar à Champagne et tous les grands événements sportifs...

Donnez du caractère à vos réceptions !

Nous mettons toute notre passion culinaire au service de votre événement!
N'hésitez pas à nous consulter. Devis gratuit.

Pour vos commandes de coffrets repas,
Nous vous proposons 12 menus variés et équilibrés.
Livraison gratuite !

Tél.: 04.96.11.63.70 - www.sudsaveurs-events.fr - info@sudsaveurs-events.fr

Savez-vous que *Nespresso* propose une offre dédiée aux entreprises ?

NESPRESSO Business Solutions
Informations et commandes du lundi au samedi
de 9 heures à 18 heures

Par téléphone au 0 805 10 20 22 (appel gratuit depuis un poste fixe)
Par fax au 0 805 10 20 21 (appel gratuit depuis un poste fixe)
Sur Internet : www.nespresso-pro.com
Par courrier à NESPRESSO
7, rue de la Paix - 75106 Paris cedex 02

NESPRESSO®

Votre partenaire sur le Pôle d'Aix

Étude personnalisée du plan de sécurisation de vos locaux.

Pour le compte de l'**Association des entreprises du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence**, **SAPS** assure la sécurité nocturne du Pôle par une présence permanente de véhicules auto-patrouilles. Ces véhicules sont en liaison radio constante avec notre station de télésurveillance **C.I.2.T.**

C'est l'assurance pour nos "clients entreprise" de délais d'interventions très réduits lors d'un déclenchement d'alarme.

SAPS

0825 801 833

24 h/24

www.saps13.fr

www.bruno-jullien.com

De l'autre côté de l'objectif

Des milliers de clichés faits de visages, de paysages — éditions de cartes postales — sont passées via les objectifs du Leica et du Nikon d'André Tarditi.

Cet infatigable cueilleur de sourires et de couleurs, nous le voyons depuis plus de dix ans arpenter les lieux de nos réunions statutaires et festives. Ainsi, il nous livre des morceaux de vie, futures précieuses archives. Mais ce qui caractérise André c'est sa gentilesse naturelle qui fait que l'appareil photo toujours intimidant s'oublie rapidement et du coup permet de restituer les meilleures expressions.

Le premier prix de la ville d'Aix et de Ciné Photo Provence (pour la fontaine de la Rotonde sous la glace) est venu saluer son travail en 1985. Passionné de sports en général et d'aviation en particulier — O.M.S. d'Aix — il sait saisir dans l'instantané !

Ce numéro en porte encore les nombreuses preuves s'il en était besoin.

• BJ

• En très bonne compagnie avec Nicolas Hulot

pôles d'actu.
actualités et opinions des entreprises des Pôles d'Aix-en-Provence

Directeur de la publication
Jean-Marie Gorse.
Responsable de la rédaction
Patricia Fontaine.
Comité de rédaction
Rolland Denan, Jacques Ferran, Maurice Farine, Bernard Figuière, Bruno Jullien, Giovanni Marinella, Jean-Claude Marcellet.
Ont collaboré à ce numéro
Béatrice Somville, Martine Debette, Paul Henry Fleur, Ingrid Cappoen, Rémi de Gaulle, Sergio Fumelli, Corinne Duquenne.

Photos et illustrations ® ©
A. Tarditi, iStockPhoto, P. Fontaine, G. Bourgeade, Adobe, StockByte, Corel, Pixtal, PhotoDisc, DigitalVision, John Fox, Ingram, B. Jullien, Dora Cardoni, X.

Association des Entreprises du Pôle Activités d'Aix
Tél. 04 42 24 40 26 - Fax 04 42 39 77 66
www.entreprises-aix.com
contact@entreprises-aix.com

Chargé d'édition : Carrefour d'Entreprises - Aix
Impression : Pure Impression
Distribution gratuite
Dépôt Légal : 4e trimestre 2009 - ISSN 1161-725 X

Pôle d'Activités Aix-en-Provence
Le Mercure A - 565, rue Berthelot
13851 Aix-en-Provence Cedex 3

AIX POLE PIOLINE COMMERCIAL
Rue Guillaume du Vair - BP 60
13545 Aix-en-Provence Cedex 4

Avec le soutien de :
communauté du PAYS D'AIX
www.agglo-paysdaix.fr